



## révision pension alimentaire

Par **f2dsyl**, le **12/10/2011** à **15:19**

Bonjour,

Je paye actuellement une pension alimentaire de 450e (225X2 enfants) décidée par le JAF en Novembre 2010 suite au jugement. Nous fonctionnons depuis lors sur le mode de garde suivant 1 week end sur 2 et la semaine avec leur mère. Il vient d'avoir du changement dans la situation de garde pour l'un de mes fils qui est rentré depuis septembre en internat donc nous avons pour celui ci une garde absolument équitable pour celui ci. Je continue pourtant de payer la pension pour le même montant malgré ce changement. Au jour d'aujourd'hui mon ex compagne souhaite me faire payer en plus de la pension la moitié des frais de scolarité d'un montant de 4000e environ soit 200e supplémentaire pour ainsi faire monter la pension à 425e pour mon enfant.

Ma question était de savoir comment procéder par rapport à cela étant donné que la semaine il la passe en internat et donc que tous les frais n'existent plus le concernant. Dois je demander une renégociation de la pension ? Quels sont les démarches les plus judicieuses à entamer sachant que cette décision de le placer à été prise eu égard au comportement plus que conflictuel entre lui et sa maman. En effet celle ci ne souhaite plus le gérer.

Merci beaucoup